

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DU GARD

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE BEZ & ESPARON

Nombre de Conseillers : 11

en Exercice :	11
Présents :	9
Votants :	9

L'an Deux Mil Cinq

Le Neuf Mai, à Dix Huit Heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Bez & Esparon (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Roger GOISSEDE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/05/2005

Présents : M. Jacques NEGRON – 1^{er} Adjoint

M. Bernard COUGOULUEGNE, Mme Christel CARVALHO/VIOT,

M. Jean PASCAL, M. Patrick BOURDIN, M. Emmanuel RIBEYRE,

M. André GAWRA, Melle Muriel MOURIER, Conseillers

Absents : Mme Ann MOREY/NAVAS, M. Pascal VIVENS (Excusés)

Objet : Nouvelle tarification des branchements Eau Potable à compter du 1^{er} Juin 2005 :

M. Le Maire fait remarquer au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de revoir les tarifs des branchements d'eau potable, car, actuellement, la Mairie encaisse à perte les différents branchements, en raison de la hausse du coût des fournitures.

Il propose donc la tarification suivante :

- **Branchement Neuf : 592 €** (au de-là de 5 mètres, facturation des ml supplémentaires au tarif en vigueur à ce jour).
- **Remise en Service d'un Branchement fermé :**
 - o *Si le compteur est situé à l'intérieur : 592 €* (Installation du compteur dans un abri-compteur ; au de-là de 5 mètres, facturation des ml supplémentaires).
 - o *Si le compteur est situé dans un abri-compteur accessible et conforme : 125 €* (Vérification du comptage et éventuellement changement du compteur en cas de vétusté).
- **Changement de Propriétaire sur un Branchement en Service :**
 - o *Si le compteur est situé à l'intérieur : 592 €* (Installation du compteur à l'extérieur, dans un abri-compteur).
 - o *Si le compteur est situé dans un abri-compteur accessible et conforme : GRATUIT* (Vérification du comptage et éventuellement changement du compteur, en cas de vétusté).
- **Sortie du comptage, à la demande de l'Abonne : 300 €**
- **Remplacement d'un compteur gelé : 125 €**

Toute demande de branchements ou de modifications concernant l'eau potable, sera notifiée par écrit au moyen d'imprimés spécifiques aux types de branchements.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'adopter cette nouvelle tarification, et ce, à compter du 1^{er} Juin 2005.

Fait à Bez & Esparon le 10/05/2005.

Le Maire :

Roger GOISSEDE

ACTE ADMINISTRATIF

DÉPOSÉ LE :

19 MAI 2005